

Collège au cinéma

L'image est aujourd'hui omniprésente dans la vie quotidienne et la jeunesse y accède de plus en plus tôt et de plus en plus facilement.

«Collège au cinéma» est le premier dispositif de sensibilisation des jeunes à l'art cinématographique mis en place sous l'impulsion de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma. En Seine-et-Marne, les acteurs du dispositif sont : le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, la DRAC Île-de-France, l'Inspection Académique, le Rectorat de l'Académie de Créteil et l'association Act'art missionnée par le Conseil général.

Chaque année, ce sont 6 000 collégiens qui assistent à des projections de films tournés par les plus grands réalisateurs : Charlie Chaplin, Tex Avery, Patrice Leconte, Hayao Miyazaki, Ken Loach ...

Chaque projection est l'occasion d'une approche éducative, artistique et culturelle menée par les équipes pédagogiques et l'association départementale Act'art.

Depuis 2004, soucieux d'offrir aux jeunes réalisateurs une audience plus large et de sensibiliser les collégiens aux différents langages cinématographiques, le Conseil général prime chaque année un court métrage dans le cadre du festival du premier court métrage de Pontault-Combault, qui est ensuite diffusé en première partie des projections.

Le goût du cinéma a besoin d'être transmis. Le dispositif «Collège au cinéma» suscite l'envie de fréquenter les salles, et parfois les vocations.



Michèle Pélabère
Conseillère générale déléguée
chargée de la culture,
Présidente d'Act'art



Vincent Éblé
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Contacts

Pour les questions relatives à l'inscription d'un établissement
et les relations enseignants :

Inspection Académique,
Mission à l'Accompagnement des Projets
Gabrielle Grosclaude au 01 64 41 27 40
courriel : gabrielle.grosclaude@ac-creteil.fr

Pour les questions relatives à la prise en charge des entrées
et des frais de transport des collégiens et l'action culturelle :

Act'art
Olivier Chevalier au 01 64 83 03 30
courriel : o.chevalier@actart77.com
www.actart77.com

Soutenu et financé par le Conseil général de Seine-et-Marne, « Collège au cinéma » est coordonné par Act'art 77 en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France – Ministère de la culture et de la communication, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, l'Inspection Académique de Seine-et-Marne, le Rectorat de Créteil et Cédric Aubry, coordinateur exploitant cinéma.



ACT'ART

CNC

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Réalisation : Direction de la communication - Imprimerie du Département de Seine-et-Marne - Melun

www.seine-et-marne.fr



Objectifs

Collège au Cinéma vise à sensibiliser les élèves à la culture cinématographique, les former à la lecture de l'image, contribuer à leur éducation de spectateurs, et les amener à développer une pratique culturelle de qualité en fréquentant les salles de cinéma. Le Conseil général consacre chaque année 82 000 € à ce dispositif.

Concrètement, les élèves de la classe de sixième à celle de troisième découvrent des films lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des salles de cinéma. Grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les collégiens développent les bases d'une culture cinématographique.

Chaque année, le dispositif permet à environ 6 000 collégiens seine-et-marnais de voir entre 4 et 6 films, ce qui représente près de 20 000 entrées. Depuis son lancement, plus de 100 collèges du département (sur un total de 125) et 24 cinémas ont participé à l'opération.

Ainsi, près de cent films proposés par le CNC ont été projetés dans le département. Des films d'ici et d'ailleurs appartenant aux genres et esthétiques variés d'un cinéma de patrimoine et de création :

LES TEMPS MODERNES DE CHARLIE CHAPLIN, **OSAMA** DE SIDDIQ BARMAK, **PEAU D'ÂNE** DE JACQUES DEMY, **PERSÉPOLIS** DE MARJANE SATRAPI ET **VINCENT PARONNAUD**, **EDWARD AUX MAINS D'ARGENT** DE TIM BURTON, **CHAT NOIR**, **CHAT BLANC** D'EMIR KUSTURICA...

En complément, de nombreuses interventions de professionnels du cinéma, en classe ou en salle à l'issue d'une projection, sont l'occasion d'échanges et de transmissions avec les équipes pédagogiques et les collégiens.

En amont du dispositif, les enseignants bénéficient d'une formation inscrite au plan académique de formation.

Présentation du dispositif

3 films proposés pour les niveaux 6^e et 5^e d'une part, 3 films pour les niveaux 4^e et 3^e d'autre part, soit **1 film par trimestre et par classe** inscrite, ainsi que la projection d'un court métrage pour l'ensemble des élèves.

Ces **séances**, au tarif de 2,50 € la place, sont **gratuites** pour les élèves car le Conseil général de Seine-et-Marne prend entièrement en charge les dépenses des projections de ce premier dispositif.

Les classes inscrites doivent obligatoirement participer aux projections prévues pour ces trois films, sur le temps scolaire.

60% du prix de transport vers le lieu de projection est également pris en charge.

En option : à partir de la 2^e année, si le projet est validé par le comité de pilotage, les élèves inscrits peuvent voir deux films supplémentaires dans l'année.

Ces projections en temps scolaire, au tarif de 2,50 €, sont à la charge de l'établissement.

60% du prix de transport vers le lieu de projection est pris en charge.

Comment faire participer votre collège?

La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des équipes enseignantes.

Chaque collège doit :

- × Inscrire au moins 2 classes.
- × Désigner un enseignant coordinateur au sein de l'établissement.
- × Inscrire le dispositif dans le volet artistique et culturel du projet d'établissement.
- × Choisir un cinéma partenaire selon les conseils des membres du comité de pilotage.
- × Remplir un dossier de demande d'inscription :
 - dans le cas où l'établissement est déjà inscrit dans le dispositif, le dossier lui sera automatiquement adressé en fin d'année scolaire.

- dans le cas où l'établissement n'est pas inscrit, le dossier est à demander à la Mission à l'Accompagnement des Projets de l'Inspection Académique.

× Renvoyer le dossier complet à la MISSION À L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE avant la date limite (en général début juin).

× Les dossiers d'inscription sont instruits par un Comité de pilotage départemental ; les réponses sont communiquées début juillet.

× 2 à 3 enseignants par établissement doivent s'engager à assister à la formation départementale « Collège au cinéma » inscrite au Plan Académique de Formation de l'Académie de Créteil.